



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

UNI BASTIONS, rue de Candolle 3 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 379 71 11 | Fax 022 379 10 29

Philippe COET
Administrateur

Ligne directe: 022 379 73 03
E-mail: Philippe.Coet@lettres.unige.ch

Genève, le 22 janvier 2004

<p style="text-align: center;">COMMUNIQUE DE SEANCE CONSEIL DE FACULTE du 21 janvier 2004</p>

Le Conseil de Faculté a procédé à l'élection des membres de ses commissions permanentes :

- Commission des études,
- Commission des études postérieures à la licence,
- Commission des bibliothèques,
- Commission de développement.

Le Conseil de Faculté a approuvé :

- Le projet de certificat de formation continue en **Histoire des religions et communication**.
- Le projet de modification du plan d'études de **Tradition classique**.
- La modification de l'article 3, al. 2, du **Règlement de séance du Conseil de Faculté** (convocation des séances, semestre d'été). Il a par contre suspendu sa décision concernant l'article 7, al. 1, du même règlement (caractère public des séances), dans l'attente du résultat des avis de droit sollicités par le Conseil de l'Université à ce sujet.

Le Conseil de Faculté a pris connaissance du rapport d'activités de la commission de l'égalité.

Il attend du Rectorat des précisions concernant l'application des dispositions de l'article 48, al. 2, de la nouvelle loi sur l'Université (avis des collaborateurs, des étudiants et du personnel administratif et technique joint au rapport de la commission chargée d'établir la proposition de renouvellement d'un membre du corps professoral).

Enfin, le Conseil de Faculté prend note que les étudiants organiseront une assemblée sur la déclaration de Bologne avant le 24 mars 2004, date de la séance qu'il consacra lui-même à cet objet.